

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 17 Mars 2014

SNUipp-FSU 94

Maison Départementale des Syndicats

11-13 Rue des Archives

94000 CRETEIL

Déclaration CAPD du 17 Mars 2014

Demain, une journée unitaire nationale de mobilisation interprofessionnelle sera organisée pour refuser toutes les dégradations endurées par la politique actuelle face aux difficultés de la situation économique et sociale, qu'il s'agisse d'emplois, de salaires et de pouvoir d'achat, d'accès aux services publics ou encore de protection sociale.

La fonction publique et les services publics, pourtant créateurs de richesse et qui participent au développement de l'activité économique, ne sont pas soutenus et développés à la hauteur nécessaire.

Pour la 1^o fois, le salaire net des agents de l'état va diminuer du fait en particulier du gel du point d'indice pour la 4^o année et de l'augmentation de la retenue pour pension.

S'ajoute également les inquiétudes liées aux conditions de travail inconnues des personnels pour l'an prochain mais qui pèseront très lourdement sur leur vie familiale sans les avoir consultés : le contre-rapport national publié par le SNUipp-FSU montre que :

dans la plupart des cas, les enseignants n'ont pas été consultés, ou s'ils l'ont été, leur avis n' pas été pris en compte par les mairies.

les contingences matérielles ont pris le pas sur l'intérêt de l'enfant et sur l'organisation du temps de travail des enseignants.

Surviennent de nouvelles problématiques et réelles difficultés liées au manque d'anticipation : nombre très important d'enfants à prendre en charge, besoin en personnels...

Une réforme de transformation de l'école est nécessaire pour la rendre plus démocratique, plus égalitaire, mais pas pour se limiter au seul retour d'une matinée supplémentaire de classe dans la semaine.

Pour assurer la réussite des apprentissages des élèves, d'autres ambitions sont préalablement nécessaires refonte des programmes, moyens humains (effectifs, postes d'enseignants supplémentaires), formation initiale et continue, remplacement, aide d'enseignants spécialisés...

C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice, de surseoir à l'application du décret sur les rythmes scolaires, considérant qu'actuellement, les conditions ne sont pas réunies pour améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels.

Cette CAPD traitera des postes adaptés : une des conséquences de la dégradation des conditions de travail et de l'allongement de carrière montre une fragilité de plus en plus importante des collègues.

Les contraintes de calendrier ne leur permettent pas toujours d'utiliser ce dispositif qu'ils méconnaissent très souvent.

Le SNUipp-FSU salue le travail important effectué par les différents interlocuteurs de l'administration mais il déplore que nombre de collègues soient encore très isolés dans leurs difficultés, ignorant souvent les ressources dont ils pourraient disposer.

En ce qui concerne les départs en stages CAPA-SH, suite aux suppressions de postes massives de RASED, un nombre croissant d'élèves est en très grande difficulté sans aucun moyen pour les aider, ce depuis plusieurs années..

Les enseignants restent démunis et assistent impuissants à l'aggravation de cet échec : quelles chances pour les élèves de réussir dans ces conditions ?

Enfin, nous vous remercions d'avoir mis à l'ordre du jour la question de la circulaire du mouvement : cette question est cruciale pour les collègues, le nombre important de collègues qui y participe chaque année le montre.

Pour la 1^o fois, le serveur du mouvement ne sera ouvert essentiellement que pendant les vacances scolaires, empêchant les collègues de contacter les écoles fermées durant cette période, et les obligeant à effectuer leur mouvement en ignorant les mesures de carte scolaire et l'organisation de la semaine scolaire qui s'imposeront à eux.

Il serait difficile de faire pire pour les collègues qui font les frais du cumul de toutes ces mesures.

C'est pourquoi, nous vous demandons :

D'agrandir la période d'ouverture du serveur sur le temps scolaire pour permettre aux collègues de prendre contact avec les écoles concernées pour avoir un minimum d'informations avant de participer.

De permettre à tous les collègues de modifier leurs vœux ou de rédiger une fiche de vœux pour la phase d'ajustement lorsque la nouvelle organisation du temps scolaire sera connue.

D'utiliser une fiche de vœux spécifiques pour la phase d'ajustement pour permettre aux collègues de compléter leurs vœux du 1^o mouvement.